



Évaluation de l'Initiative de journalisme local, 2019-2020 à 2021-2022

Direction des services d'évaluation

26 avril 2024

This publication is also available in English.

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML sur Internet à l'adresse suivante :

canada.ca/fr/patrimoine-canadien.html

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre du Patrimoine canadien, 2024

Nº au catalogue : CH7-73/1-2024F-PDF

ISBN : 978-0-660-73060-8

Table des matières

Liste des tableaux.....	ii
Liste des sigles et abréviations	iii
Sommaire exécutif	1
Pertinence	1
Efficacité.....	2
Efficience.....	2
Recommandations	3
1. Introduction	4
2. Profil du programme.....	4
2.1. Activités, objectifs et résultats escomptés du programme	4
2.2. Gestion et gouvernance du programme.....	5
2.3. Ressources	6
3. Approche et méthodologie d'évaluation	7
3.1. Portée.....	8
3.2. Calibrage	8
3.3. Questions d'évaluation	8
3.4. Méthodes de collecte des données	9
3.5. Limites et stratégies d'atténuation de l'évaluation	9
4. Constatations	10
4.1. Pertinence	10
4.2. Efficacité.....	17
4.3. Efficience	20
5. Conclusions	29
6. Recommandations, réponse et plan d'action de la direction	31
Annexe A : Matrice d'évaluation	37
Annexe B : Tableaux supplémentaires.....	46
Annexe C : Bibliographie.....	49

Liste des tableaux

Tableau 1 : Modèle logique de l’Initiative de journalisme local	5
Tableau 2 : Organismes administrateurs	6
Tableau 3 : Ressources financières de l’IJL (en millions de dollars) : niveaux de référence, de 2019-2020 à 2021-2022	7
Tableau 4 : Ressources financières de l’IJL (en millions de dollars) : Dépenses réelles, de 2019-2020 à 2021-2022	7
Tableau 5 : Questions d’évaluation par enjeu fondamental	8
Tableau 6 : Résumé de la méthodologie.....	9
Tableau 7 : Limites et stratégies d’atténuation de l’évaluation	10
Tableau 8 : Nombre de journalistes couvrant divers groupes sous-représentés, 2019-2020 à 2021-2022	19
Tableau 9 : Ratio des coûts administratifs, 2019-2020 à 2021-2022.....	23
Tableau 10 : Recommandation 1 – Plan d’action	32
Tableau 11 : Recommandation 2 – Plan d’action	34
Tableau 12 : Recommandation 3 – Plan d’action	36

Liste des sigles et abréviations

2ELGBTQI+	Personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et autres
CACTUS	Canadian Association of Community Television Users and Stations (Association canadienne des usagers et stations de la télévision communautaire)
CLOSM	Communauté de langue officielle en situation minoritaire
DSÉ	Direction des services d'évaluation
ETP	Équivalent temps plein prévu
F et E	Fonctionnement et entretien
FCRC	Fonds canadien de la radio communautaire
IDEA	Inclusion, diversité, équité et accessibilité
IJL	Initiative de journalisme local
LGFP	<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>
OA	Organismes administrateurs
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PASE	Paiements d'avantages sociaux des employés
PCH	Patrimoine canadien
QCNA	Quebec Community Newspapers Association (Association des journaux communautaires du Québec)
S et C	Subventions et contributions
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Sommaire exécutif

Le présent document contient le rapport final de l'évaluation de l'Initiative de journalisme local (IJL). L'IJL soutient la création d'un journalisme civique original qui répond aux besoins diversifiés des communautés mal desservies du Canada. Pour préserver l'indépendance de la presse, sept organismes sans but lucratif représentant différents segments de l'industrie de l'information administrent l'IJL. À leur tour, ces organismes administrateurs (OA) financent un ensemble d'organisations médiatiques canadiennes.

Il s'agit de la toute première évaluation de l'IJL. L'évaluation couvre la période allant de 2019-2020 à 2021-2022 et porte sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'Initiative. Elle a utilisé une approche mixte combinant un examen des documents du programme et des données administratives, une revue de littérature, des sondages, des études de cas et des entrevues auprès des informateurs clés au sein des organismes administrateurs, des bénéficiaires de financements, des experts en la matière et des représentants de Patrimoine canadien (PCH).

Pertinence

L'IJL a su répondre aux besoins actuels et changeants du journalisme local au Canada. L'évaluation a révélé que les Canadiens conviennent que le journalisme joue un rôle clé dans les principes de transparence et de démocratie qui permettent aux citoyens de prendre des décisions éclairées. Il joue un rôle vital et unique dans les communautés canadiennes, en renforçant la confiance dans le journalisme et la cohésion sociale.

Cependant, il existe des lacunes dans la couverture de l'information locale dans les communautés à travers le Canada, une tendance qui s'est aggravée au fil du temps. En effet, avec l'essor des nouvelles technologies numériques et des plateformes technologiques, les Canadiens consomment l'information différemment dans un contexte de mésinformation et de désinformation croissante en ligne. Les organisations médiatiques locales tentent de s'adapter et de survivre dans cette nouvelle ère numérique, mais la transformation numérique affecte le journalisme local. Par ailleurs, l'IJL contribue à atténuer certains des défis auxquels est confrontée l'industrie, notamment le déclin important des organisations médiatiques locales, les difficultés financières et la pénurie de journalistes qualifiés dans les zones rurales et isolées. L'IJL est unique en son genre et répond à de nombreux besoins actuels et émergents, y compris des besoins particuliers liés à la pandémie de COVID-19.

Dans l'ensemble, l'IJL s'aligne sur les priorités du gouvernement fédéral, qui souhaite que les Canadiens aient accès à un contenu canadien diversifié et digne de confiance. L'écosystème canadien des médias d'information locaux et fiables constitue un pilier important de la démocratie. L'IJL est également conçue et mise en œuvre de manière à appuyer les priorités du gouvernement en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA) ainsi que de réconciliation avec les peuples autochtones. Elle soutient les journalistes de groupes canadiens souvent sous-représentés dans les médias d'information, tels que les communautés autochtones, ethnoculturelles, bispirituelles, lesbiennes, gaies,

bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées et autres (2ELGBTQI+) ainsi que les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Toutefois, des défis subsistent pour les journalistes des communautés sous-représentées, et il y a des lacunes liées à l'accès des communautés autochtones au journalisme local.

Efficacité

Bien qu'elle soit relativement récente, les premiers résultats démontrent que l'IJL a permis de créer des capacités journalistiques locales et civiques dans des organisations médiatiques établies, de rendre l'information disponible et d'améliorer l'accès à l'information locale dans certaines communautés mal desservies, principalement dans les zones de pauvreté d'information et d'améliorer la couverture des groupes sous-représentés. L'IJL a aussi soutenu l'embauche de journalistes issus de milieux culturels diversifiés.

L'IJL semble contribuer à l'atteinte des résultats escomptés à plus long terme, soit l'augmentation de la consommation de l'information. Les principaux obstacles à l'obtention de résultats sont le lancement relativement récent de l'IJL et des difficultés liées aux capacités journalistiques ainsi qu'à la création d'information et d'une présence journalistique locales et civiques, en particulier dans les déserts d'information. Il existe des défis en matière de mesure du rendement, tels que des lacunes dans les données et la capacité à démontrer que l'augmentation de la production de contenu entraîne une augmentation de la consommation de l'information. Il y a aussi des questions liées à la théorie du changement dans le modèle logique et des incohérences dans la mesure du rendement au sein des organismes administrateurs.

Efficience

Dans l'ensemble, et malgré le caractère relativement récent de l'IJL, sa mise en œuvre semble efficiente, son modèle de distribution des fonds par l'intermédiaire des OA étant bien conçu pour préserver l'indépendance de la presse.

PCH met en place et distribue les fonds par le biais d'accords de contribution conclus avec les OA, qui financent les organisations médiatiques pour l'embauche de journalistes. PCH ne prend pas de décisions concernant le contenu de l'information produite ni sur la sélection des organisations médiatiques et des journalistes financés.

Le coût de la mise en œuvre de l'IJL a été relativement faible et stable. Bien que les normes de service aient été respectées la plupart du temps, des éléments indiquent une insatisfaction quant à la rapidité de réception des fonds. L'IJL étant axée sur la demande, l'allocation des fonds à travers le pays varie et amplifie les lacunes dans certains endroits, tels que les déserts d'information. Les OA ont instauré certaines bonnes pratiques, mais il existe des difficultés à les mettre en œuvre, notamment des inconsistances dans leurs approches, leurs capacités et la reddition de compte ainsi que des problèmes de transparence dans leurs processus de demande et de sélection. Les possibilités d'améliorer

l'efficience et l'atteinte des résultats peuvent inclure l'ajustement de la composition des OA, l'augmentation de la transparence dans certains processus de ces organismes, l'octroi d'une plus grande flexibilité dans les dépenses admissibles telles que la promotion du financement pluriannuel pour les journalistes et le financement des organisations médiatiques en démarrage.

Recommandations

Sur la base des constatations et des conclusions, l'évaluation a formulé les trois recommandations suivantes afin de garantir le maintien et le renforcement de la pertinence et du rendement de l'IJL à l'avenir.

1. L'évaluation recommande que la sous-ministre adjointe principale du secteur des Affaires culturelles s'efforce de réduire les principaux obstacles à la portée de l'Initiative, y compris la portée et l'incidence dans les déserts d'information et les communautés autochtones, et devrait :
 - clarifier les conditions d'admissibilité au financement pour les organisations médiatiques en démarrage;
 - renforcer la capacité de l'IJL à soutenir le recrutement et la rétention des journalistes;
 - accroître le soutien aux organisations médiatiques locales exclusivement numériques.
2. L'évaluation recommande que la sous-ministre adjointe principale du secteur des Affaires culturelles réduise les défis du modèle de prestation de l'IJL en :
 - réalisant un examen plus approfondi de la composition des OA;
 - renforçant les capacités et la cohérence des OA, en particulier en ce qui concerne la transparence dans la distribution des fonds et la diffusion du contenu sur les portails.
3. L'évaluation recommande que la sous-ministre adjointe principale du secteur des Affaires culturelles améliore la responsabilité de PCH en matière de suivi, de contrôle et de production de rapports de l'IJL, qui utilise un modèle de redistribution du financement, en garantissant :
 - une stratégie de mesure du rendement plus claire qui reflète mieux la théorie du changement et les besoins d'information;
 - une collecte de données et une production de rapports cohérentes pour tous les OA afin de se conformer aux exigences de PCH en matière de rapports.

1. Introduction

Le présent rapport présente les résultats, les conclusions et les recommandations issus de l'évaluation de l'Initiative de journalisme local (IJL). Cette évaluation a été réalisée en vue de s'acquitter des exigences en matière d'évaluation prévues dans la Politique sur les résultats (2016) du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) ainsi qu'aux besoins d'information de la haute direction.

L'évaluation a été effectuée conformément aux exigences du Plan d'évaluation ministériel 2022-2023 à 2026-2027. L'évaluation couvre la période allant de 2019-2020 à 2021-2022 et porte sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'Initiative.

2. Profil du programme

Lancée en mai 2019, l'Initiative de journalisme local (IJL) a pour but de soutenir la création d'un journalisme civique original répondant aux besoins diversifiés des communautés mal desservies du Canada, tout en préservant l'indépendance de la presse.

2.1. Activités, objectifs et résultats escomptés du programme

Le financement octroyé dans le cadre de l'IJL est mis à la disposition des organisations médiatiques canadiennes admissibles¹ pour qu'elles embauchent des journalistes ou qu'elles rémunèrent des journalistes à la pige afin qu'ils produisent un contenu journalistique civique destiné aux communautés mal desservies. Le contenu produit est mis à la disposition de tous les médias dans le cadre de licences Creative Commons².

Communautés mal desservies

Déserts d'information : communautés où les citoyens n'ont pas accès à l'information journalistique concernant les questions et les institutions locales du fait de l'absence de journaux quotidiens ou communautaires et d'autres médias, tels que la radio ou la télévision communautaire.

Zones de « pauvreté de l'information » : communautés où l'accès au contenu journalistique concernant les questions et les institutions locales par l'intermédiaire de journaux quotidiens ou d'organisations de radiodiffusion publiques ou privées est limité.

¹ Pour pouvoir bénéficier d'un financement, le demandeur doit être une agence de presse, un organe de presse privé ou un organe de presse à but non lucratif. Ces organisations doivent également exercer dans les domaines suivants : presse écrite, radio communautaire, télévision communautaire ou services d'information en ligne. Les radiodiffuseurs privés non communautaires et la CBC/Radio-Canada ne sont pas admissibles.

² Une [licence Creative Commons \(CC\)](#) est l'une des nombreuses licences publiques de droit d'auteur permettant la distribution gratuite d'une « œuvre » autrement protégée par le droit d'auteur. Une licence CC est utilisée lorsqu'un auteur souhaite donner à d'autres personnes le droit de partager, d'utiliser et de développer son travail.

L'objectif de l'IJL est de veiller à ce que le contenu créé dans le cadre de l'Initiative soit distribué le plus largement possible et partagé librement avec d'autres organisations médiatiques s'investissant dans la création du journalisme canadien.

L'Initiative du journalisme local a pour objectifs de :

- soutenir la création d'un contenu journalistique civique original pour les communautés mal desservies;
- promouvoir l'emploi et une couverture médiatique qui reflète la diversité canadienne; et
- préserver l'indépendance de la presse.

Le modèle logique de l'IJL, présenté au tableau 1, décrit les résultats escomptés à court, à moyen et à long termes.

Tableau 1 : Modèle logique de l'Initiative de journalisme local

Résultat à long terme	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter la consommation d'informations locales dans les communautés mal desservies.
Résultat à moyen terme	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'accès aux informations locales et au journalisme civique dans les communautés mal desservies.
Résultats à court terme	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation des capacités journalistiques dans les communautés mal desservies.• Disponibilité de l'information dans les collectivités de l'ensemble du Canada.

2.2. Gestion et gouvernance du programme

L'IJL est gérée par la Direction générale des industries créatives et du commerce du Secteur des affaires culturelles de Patrimoine canadien (PCH).

Afin de préserver l'indépendance de la presse, l'IJL est administrée au moyen d'un modèle de financement à redistribution de contribution selon lequel le financement est assuré par des accords de contribution pluriannuels conclus avec des organismes administrateurs (OA). Les OA sont des associations reconnues par l'industrie qui ont une connaissance approfondie du paysage canadien des médias d'information et qui le représentent. Les accords de contribution avec les OA sont gérés conformément à la *Politique sur les paiements de transfert* ainsi qu'aux politiques et directives ministérielles existantes.

Le CC offre à l'auteur la possibilité de n'autoriser que des utilisations non commerciales d'une œuvre donnée. Il protège les personnes qui utilisent ou redistribuent l'œuvre d'un auteur contre les risques de violation du droit d'auteur, pour autant qu'elles respectent les conditions spécifiées.

Les sept OA sont des organismes à but non lucratif représentant différents segments de l'industrie de l'information (tableau 2). Ils ont été choisis par PCH pour mieux répartir le financement de l'Initiative. De plus amples détails sur la répartition des fonds entre chaque organisme administrateur figurent à l'annexe B, tableau B-5.

Tableau 2 : Organismes administrateurs

Segment de l'industrie de l'information	Organismes administrateurs
Médias d'information imprimés et en ligne	<ul style="list-style-type: none">• Médias d'Info Canada
Presse écrite en langue officielle en situation minoritaire	<ul style="list-style-type: none">• Réseau.Presse• Quebec Community Newspapers Association (Association des journaux communautaires du Québec)
Presse et médias ethniques	<ul style="list-style-type: none">• National Ethnic Press and Media Council of Canada (Conseil national de la presse et des médias ethniques du Canada)
Radio communautaire	<ul style="list-style-type: none">• Fonds canadien de la radio communautaire
Télévision communautaire	<ul style="list-style-type: none">• Canadian Association of Community Television Users and Stations ou CACTUS (Association canadienne des usagers et stations de la télévision communautaire)• Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec

Ces sept OA distribuent les fonds de l'IJL à des organismes d'information communautaires canadiens privés ou à but non lucratif dans les secteurs de la presse écrite, de l'information en ligne, des radios communautaires ou des télévisions communautaires. Ces bénéficiaires finaux sont chargés de combler directement les lacunes en matière de couverture par l'embauche, le travail à la pige ou la rétention de journalistes. Les radiodiffuseurs privés non communautaires et la CBC/Radio-Canada ne sont pas admissibles au financement de l'IJL.

2.3. Ressources

Au cours de la période d'évaluation (de 2019-2020 à 2021-2022), le niveau de référence approuvé pour l'IJL, tel que présenté au tableau 3, était de 21,1 millions de dollars et les dépenses réelles se sont élevées à 36,1 millions de dollars. Ces chiffres comprennent à la fois les salaires, le fonctionnement et l'entretien (F et E) ainsi que les subventions et contributions (S et C).

Tableau 3 : Ressources financières de l'IJL (en millions de dollars) : niveaux de référence, de 2019-2020 à 2021-2022

Exercice	Salaires, PASE ³ et F et E	S et C	Total
2019-2020*	—	—	—
2020-2021	0,5	10,0	10,5
2021-2022	0,6	10,0	10,6
Total	1,1	20,0	21,1

Source : Planification financière et gestion des ressources, Direction générale du dirigeant principal des finances, PCH

*Étant donné que le financement a été reçu dans le cadre du budget supplémentaire A et qu'il a commencé à être distribué au cours de l'exercice financier 2019-2020, il n'existe pas de montants pour les niveaux de référence en 2019-2020.

Les dépenses réelles de l'IJL au cours de la période d'évaluation se sont élevées à 36,1 millions de dollars (tableau 4).

Tableau 4 : Ressources financières de l'IJL (en millions de dollars) : Dépenses réelles, de 2019-2020 à 2021-2022

Exercice	Salaires, PASE et F et E	S et C	Total
2019-2020	0,1	10,0	10,1
2020-2021	0,5	10,0	10,5
2021-2022	0,5	15,0	15,5
Total	1,1	35,0	36,1

Source : Planification financière et gestion des ressources, Direction générale du dirigeant principal des finances, PCH

Même si les niveaux de référence pour l'IJL sont en dehors de la période évaluée, l'évaluation reconnaît qu'ils ont ajouté 37,5 millions de dollars supplémentaires au cours des deux années suivantes, 2022-2023 et 2023-2024, portant le total des niveaux de référence pour la période de cinq ans à 58,6 millions de dollars; les dépenses réelles ont été de 51,6 millions de dollars.

3. Approche et méthodologie d'évaluation

La Direction des services d'évaluation (DSÉ) de PCH a dirigé cette évaluation avec le soutien ciblé d'une entreprise d'experts-conseils en évaluation.

³ Paiements d'avantages sociaux des employés.⁴ Profil d'information sur le rendement du secteur, y compris l'Initiative de journalisme local.

3.1. Portée

L'évaluation porte sur l'ensemble des dépenses de l'IJL pour la période allant de 2019-2020 à 2021-2022. La DSÉ a mené des entrevues de cadrage avec des cadres supérieurs, des parties prenantes internes de programmes de PCH et des représentants des sept OA. Par conséquent, les domaines particuliers et les besoins d'information suivants ont été pris en compte dans l'évaluation :

- efficacité de la conception ou du modèle de financement actuel;
- flexibilité du financement pour répondre aux besoins des parties prenantes;
- capacités des différents organismes administrateurs;
- charge de travail liée à l'établissement de rapports;
- frais administratifs.

3.2. Calibrage

Étant donné que l'IJL n'existe que depuis 2019, l'évaluation a surtout porté sur sa conception, sur les résultats immédiats escomptés et les progrès accomplis en vue de l'atteinte des résultats intermédiaires et à long terme. L'évaluation a également été calibrée en ce qui concerne l'effort et le temps en :

- réduisant le nombre de questions d'évaluation;
- mettant l'accent sur les sources de données existantes, dans la mesure du possible;
- entreprenant une collecte de données ciblée; et
- rationalisant le rapport.

3.3. Questions d'évaluation

Les enjeux et questions d'évaluation examinés sont énumérés au tableau 5. La matrice d'évaluation, qui détaille les indicateurs pour toutes les questions ainsi que les méthodes de collecte de données, se trouve à l'annexe A.

Tableau 5 : Questions d'évaluation par enjeu fondamental

Enjeu fondamental	Questions d'évaluation
Pertinence	1. Dans quelle mesure l'IJL répond-elle aux besoins actuels et émergents? 2. Dans quelle mesure l'IJL reflète-t-elle les priorités, rôles et responsabilités du gouvernement et les fait-elle progresser?
Efficacité	3. Dans quelle mesure l'IJL a-t-elle atteint ses résultats escomptés?
Efficience	4. Dans quelle mesure l'IJL est-elle mise en œuvre de manière efficiente?

3.4. Méthodes de collecte des données

L'évaluation a eu recours à une approche mixte, combinant la collecte de données qualitatives et quantitatives. Elle s'est appuyée sur des sources d'information primaires et secondaires afin de répondre aux questions et aux exigences de l'évaluation (tableau 6).

Tableau 6 : Résumé de la méthodologie

Méthodologie	Description
Examen des documents et des données administratives	Examen des documents clés du gouvernement et du programme, tels que les budgets, les discours du Trône, les présentations au CT, les directives et les procédures, le profil d'information sur le rendement ⁴ pour le Programme de soutien et de développement des industries culturelles, les modalités, la législation et les politiques pertinentes, les notes d'information, les rapports des bénéficiaires, les données sur le programme et le rendement, y compris les données financières.
Revue de la littérature	Examen des documents universitaires, des articles de presse et des études de politique publique, et analyse au niveau des instances axée sur la fonction civique du journalisme dans le soutien de la démocratie canadienne, l'incidence sur les citoyens, les lacunes, et le rôle de la politique publique.
Entrevues auprès des informateurs clés	Un total de 30 entrevues avec des intervenants clés internes et externes, y compris des experts universitaires du secteur du journalisme au Canada.
Enquêtes	Enquêtes auprès d'organisations médiatiques financées, taux de réponse de 43 % (160 réponses sur 372), et d'organisations médiatiques non financées, taux de réponse de 32 % (60 réponses sur 186).
Études de cas	Analyse des pratiques exemplaires des OA, des enseignements tirés et des réussites.

3.5. Limites et stratégies d'atténuation de l'évaluation

Le tableau 7 présente les principales limites de l'évaluation et les stratégies d'atténuation utilisées pour réduire leur incidence au minimum.

⁴ Profil d'information sur le rendement du secteur, y compris l'Initiative de journalisme local.

Tableau 7 : Limites et stratégies d'atténuation de l'évaluation

Limites	Stratégie d'atténuation
L'IJL étant une nouvelle initiative, lancée en 2019, la mesure de ses résultats et répercussions est limitée.	L'évaluation s'est concentrée sur les résultats à court terme obtenus au cours des trois premières années de l'Initiative quinquennale, de 2019-2020 à 2021-2022. Elle a eu recours à une analyse de la théorie du changement pour établir la mesure dans laquelle des liens de causalité existent entre les activités du programme et les résultats à court, à moyen et à long termes.
L'accès à certains informateurs clés a été limité. En particulier, la DSÉ n'a pas été en mesure d'entrer en contact direct avec les journalistes pour la collecte de données afin de protéger l'indépendance de la presse.	<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation a donné lieu à des entrevues avec des spécialistes du domaine afin d'étayer les données et d'ajouter d'autres points de vue. • L'équipe d'évaluation a analysé les documents et rapports internes existants de tous les OA.

4. Constatations

4.1. Pertinence

La présente section examine la pertinence continue de l'IJL, notamment sa capacité à répondre aux besoins de la population canadienne, son reflet et sa promotion des priorités gouvernementales, ainsi que le degré de complémentarité avec d'autres programmes de PCH.

4.1.1. Besoin permanent du programme

Question d'évaluation : Dans quelle mesure l'Initiative de journalisme local répond-elle aux besoins actuels et émergents?

Principales constatations :

- Le journalisme local est important pour la population canadienne. Il joue un rôle vital et unique dans les collectivités canadiennes, en renforçant la transparence et la démocratie ainsi que la confiance dans le journalisme et la cohésion sociale.
- Cependant, des lacunes existent dans la couverture de l'information locale dans les collectivités du Canada; tendance qui s'est aggravée au fil du temps. En effet, avec l'essor des nouvelles technologies numériques et des plateformes technologiques, la population canadienne consomme l'information différemment et la mésinformation et la désinformation prennent de l'ampleur en ligne. Les organisations médiatiques locales tentent de s'adapter et ont besoin d'un soutien supplémentaire pour survivre dans cette nouvelle ère numérique.

- Dans le contexte de la transformation numérique et de l'évolution des habitudes de la population canadienne et des annonceurs, les entreprises de presse locales sont confrontées à des pressions financières et ont connu un déclin au fil du temps. Elles sont en outre confrontées à des problèmes de recrutement et de maintien en poste de journalistes qualifiés dans les communautés mal desservies.
- Grâce à son financement et à son soutien, l'IJL contribue à atténuer les principaux défis auxquels le secteur est confronté.
- L'IJL a été en mesure de fournir des aides supplémentaires pour répondre à des besoins précis liés à la pandémie de COVID-19 au cours de la période d'évaluation.

Le journalisme local est important pour la population canadienne

L'IJL soutient l'accès aux informations locales, en particulier dans les communautés mal desservies. La population canadienne convient que le journalisme joue un rôle clé dans les principes de transparence et de démocratie qui permettent aux citoyens de prendre des décisions éclairées. Des études montrent que l'engagement civique dépend de l'attention que les gens portent à l'actualité et du volume d'informations qu'ils consomment⁵. En outre, une enquête menée en 2017 auprès de la population canadienne a montré que la quasi-totalité des répondants (95 %) estimait que le journalisme local aidait les personnes ayant un faible accès à l'information à bénéficier d'un contenu journalistique répondant aux besoins de leurs collectivités.

À l'ère des médias sociaux, il est important de disposer de médias crédibles et fiables pour contrer la désinformation ou les fausses informations, qui gagnent du terrain et peuvent se propager à une vitesse exponentielle. La majorité des personnes interrogées (92 %) estiment que le journalisme local contribue à garantir l'indépendance des sources d'information et donc la fiabilité de l'information. Presque toutes les personnes interrogées (96 %) sont tout à fait d'accord pour dire que la disparition du journalisme local ne serait pas dans l'intérêt de leurs collectivités. En outre, selon une enquête réalisée en 2017⁶, 139 Canadiens sur 150 (92 %) interrogés estiment que le journalisme local contribue à garantir l'indépendance des sources d'information et donc la fiabilité de l'information.

Il existe cependant des lacunes dans la couverture de l'information locale dans les collectivités du Canada; tendance qui s'est aggravée au fil du temps⁷. Des questions se posent quant à la manière dont la population canadienne obtient ses informations lorsque des médias locaux crédibles ne sont pas présents. Par exemple, un manque de transparence et de responsabilité existe souvent dans les médias sociaux ou les blogues⁸.

⁵ [Earnscliffe Stratégies - What Canadians think of the news media](#)

⁶ Idem.

⁷ [Rapport du Comité n° 6 – CHPC \(42-1\) – Chambre des communes du Canada \(noscommunes.ca\)](#)

⁸ [Local news matters because it connects community members – Local News Conference \(torontomu.ca\)](#)

Le journalisme local soutient la cohésion sociale

L'IJL contribue à la cohésion sociale en faisant en sorte que les journalistes racontent des histoires sur et pour les collectivités. Le journalisme local contribue à préserver le sens de l'identité communautaire et la cohésion sociale. Ceci est particulièrement important pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) ainsi que les communautés ethnoculturelles et autochtones⁹. Le journalisme local relaie des informations qui ont une incidence sur la vie quotidienne des lecteurs et rend compte de la situation politique et sociale. Il renforce le lien du lecteur avec une collectivité, soulignant son rôle de citoyen au sein d'une démocratie. Face à l'afflux croissant d'informations numériques, le journalisme local revêt une importance capitale dans la vie d'une collectivité¹⁰. La plupart des personnes interrogées (94 %) reconnaissent que le journalisme local est un facteur important de cohésion sociale.

La crise du journalisme local est une menace pour la cohésion sociale. Un spécialiste du secteur interrogé dans le cadre de l'évaluation a bien résumé l'idée générale : « Le journalisme local remplit deux fonctions principales : l'une est une fonction d'autonomisation et l'autre est davantage une fonction de renforcement de la collectivité. Les collectivités continuent de perdre leur couverture locale et leurs journalistes locaux; ce qui signifie essentiellement qu'elles perdent leur sens commun d'elles-mêmes et un ensemble commun de faits. »

La transformation numérique a une incidence sur le journalisme local

Le paysage médiatique canadien a changé radicalement ces dernières années et est encore en pleine évolution. La population canadienne se tourne de plus en plus vers les plateformes numériques pour obtenir des informations et des contenus médiatiques; les plateformes médiatiques traditionnelles (presse écrite, télévision et radio) ressentent cette pression. Les médias traditionnels sont désormais confrontés à la concurrence numérique qui, dans de nombreux cas, est basée à l'étranger. Certaines organisations médiatiques sont passées entièrement à la technologie numérique, tandis que d'autres demandent une aide gouvernementale pour s'adapter. Les éditeurs de journaux reconnaissent qu'ils doivent être innovants pour survivre dans cette nouvelle ère numérique.

L'importance de l'évolution du secteur est évidente. Toutefois, il est aussi évident que la génération de revenus ainsi que l'exactitude et la fiabilité du journalisme numérique posent des problèmes. De nombreuses personnes interrogées ont déclaré que l'essor des technologies de l'information et de la communication n'avait pas aidé le journalisme local à faire preuve d'esprit civique. Les enquêtes menées auprès des organisations médiatiques indiquent que l'émergence de nouvelles plateformes numériques (Google, Meta) est un facteur clé du déclin du journalisme local.

⁹ [Rapport du Comité n° 6 – CHPC \(42-1\) – Chambre des communes du Canada \(noscommunes.ca\)](#)

¹⁰ <https://www.isfj.fr/actualites/20052022-journalisme-local/>

Le dépôt par le gouvernement fédéral de la *Loi sur les nouvelles en ligne*¹¹ a pour but de soutenir et de protéger le journalisme canadien en veillant à ce que les grandes plateformes de médias payent les organisations médiatiques pour leur contenu¹². La *Loi* aide le journalisme local dans une certaine mesure, mais le déclin des médias traditionnels est une question vaste et complexe requérant de multiples solutions.

L'IJL contribue à atténuer certains des principaux défis auxquels est confronté le journalisme local

Parmi les principaux défis à relever figurent les difficultés financières ainsi que le recrutement et le maintien en poste de journalistes qualifiés, en particulier dans les communautés mal desservies. L'IJL aide à soutenir financièrement certaines organisations médiatiques vulnérables, en finançant les salaires de journalistes et la création d'un contenu civique original dans des communautés mal desservies dans l'ensemble du Canada.

Les revenus totaux des journaux locaux au Canada ont diminué de près de 60 % entre 2010 et 2020¹³; ce qui a entraîné la fermeture de nombreux journaux. Au cours de la même période, 300 journaux ont disparu, dont 76 au cours des deux dernières années. Les fermetures et les regroupements de médias ont encore aggravé le problème. Depuis 2008, 27 stations de radio privées, 6 stations de radio publiques et 12 stations de télévision privées ont fermé directement ou ont fusionné.

Des répondants et des personnes interrogées ont indiqué que la concurrence déloyale et la pression exercée par les grandes plateformes numériques sont les principaux problèmes auxquels le journalisme local doit faire face. D'autres personnes ont mentionné que les grandes entreprises de médias ont acheté des journaux locaux, ce qui a parfois mené à des fermetures ou limité, dans une certaine mesure, la couverture de l'actualité locale.

De nombreuses organisations médiatiques ont mentionné l'importance de financer davantage d'organismes de médias, de journalistes et de personnel de soutien. Ils ont également souligné la nécessité de soutenir les capacités organisationnelles, telles que l'équipement, l'infrastructure et la formation de journalistes locaux. Certains ont mentionné le manque de capacité des petits médias, qui influe sur le contenu et la qualité de la production d'informations.

¹¹ <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-9.3/>

¹² Le 29 novembre 2023, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé que Google apporterait un soutien financier annuel de 100 millions de dollars, indexé sur l'inflation, à un large éventail d'entreprises de presse à travers le pays, y compris des entreprises de presse indépendantes, de communautés autochtones et de communautés de langue officielle en situation minoritaire. [La ministre St-Onge publie la version définitive du règlement de la Loi sur les nouvelles en ligne – Canada.ca](#)

¹³ [Le miroir éclaté, cinq ans plus tard](#)

Dans l'ensemble, l'industrie de l'information est confrontée à une importante pénurie de journalistes et de personnel de soutien, en particulier dans les zones rurales et isolées. Les occasions d'emploi sont rares et les salaires plus bas dans les communautés mal desservies. Les salaires des journalistes sont demeurés stagneants, même si le travail a augmenté pour inclure des éléments tels que la gestion des médias sociaux.

Les faits montrent que, en général, les journalistes ne sont pas disposés à quitter les zones urbaines pour aller vivre en milieu rural. De surcroît, les frais de déménagement et de voyage ne sont pas admissibles au titre de l'IJL, et les journalistes ne reçoivent généralement que des contrats d'un an, deux autres raisons de ne pas déménager.

L'IJL a répondu aux besoins évolutifs liés à la pandémie de COVID-19

Le gouvernement fédéral a ajouté de nouvelles ressources à l'IJL pour soutenir des journalistes locaux dans des communautés mal desservies pendant la pandémie de COVID-19. Un montant supplémentaire de 10 millions de dollars a été investi dans l'IJL sur deux ans à partir de 2021-2022 dans le cadre du Fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport¹⁴. Au moins 60 % de ces nouveaux fonds ont été alloués à des journalistes desservant des groupes sous-représentés, tels que les Autochtones, des groupes ethnoculturels, les personnes 2ELGBTQI+ et des CLOSM.

Les défis liés à la pandémie ont mis en évidence l'importance de médias d'information crédibles et fiables. Certaines personnes interrogées ont déclaré que l'IJL était une bouée de sauvetage pour le journalisme local, en particulier pendant la pandémie. Cette dernière a amplifié les tendances déjà à la baisse des recettes publicitaires, ainsi que les pertes d'emplois et les fermetures de salles de presse.

L'IJL offre un soutien ciblé unique en son genre au journalisme civique local au Canada

En dehors de l'IJL, il n'existe pas de mesures fédérales directes visant à combler les lacunes croissantes en matière de couverture journalistique locale civique dans les communautés mal desservies. Malgré les multiples formes qu'a prises l'intervention du gouvernement fédéral face aux problèmes rencontrés par les médias, l'évaluation n'a pas mis en évidence de chevauchement entre l'IJL et d'autres programmes et incitations fiscales du gouvernement fédéral.

L'IJL apparaît également comme un complément à d'autres programmes et initiatives fédéraux, dont ceux indiqués ci-dessous.

- Mesures spéciales pour appuyer le journalisme – Fonds du Canada pour les périodiques : lancées pendant la pandémie, ces mesures fournissent un financement temporaire pour le rétablissement de magazines canadiens gratuits ou à faible diffusion et de journaux communautaires.

¹⁴ <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2021/06/document-dinformation-maintien-du-soutien-apporte-aux-organismes-voues-aux-arts-a-la-culture-au-patrimoine-et-au-sport.html>

- Fonds d'appui stratégique aux médias communautaires (FASMC) : lancé dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles (2018-2023), le Fonds soutient de nouveaux projets stratégiques qui contribuent à la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire admissibles.
- Fonds pour la diversité des voix¹⁵ : annoncé dans le cadre du budget 2022, le Fonds a pour but de fournir aux diverses collectivités et organisations les outils nécessaires pour raconter leurs propres histoires et promouvoir des voix diverses dans les secteurs des arts, de la culture et des médias.

Dans l'ensemble, l'IJL semble également compléter d'autres mesures fédérales, telles que le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique canadienne, le crédit d'impôt pour les abonnements numériques et la *Loi sur les nouvelles en ligne*¹⁶.

4.1.2. Harmonisation de l'IJL avec les priorités gouvernementales

Question d'évaluation : Dans quelle mesure l'Initiative de journalisme local tient-elle compte des priorités, des rôles et des responsabilités du gouvernement et les fait-elle progresser?

Principales constatations :

- L'IJL tient compte des priorités du gouvernement fédéral, en veillant à ce que la population canadienne ait accès à un contenu canadien diversifié et digne de confiance, y compris un écosystème de médias d'information locaux robuste et fiable, qui est un pilier important de la démocratie.
- L'IJL est conçue et mise en œuvre de manière à appuyer les priorités du gouvernement en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA) ainsi que de réconciliation avec les peuples autochtones. Elle soutient les journalistes de groupes canadiens souvent sous-représentés dans les médias d'information, par exemple les communautés autochtones, ethnoculturelles, 2ELGBTQI+ et les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).
- Toutefois, des défis subsistent pour les journalistes des communautés sous-représentées et des lacunes demeurent en matière d'accès des communautés autochtones au journalisme local.

L'IJL tient compte des rôles, des priorités et des responsabilités du gouvernement

L'IJL tient compte des rôles, des priorités et des responsabilités du gouvernement fédéral et de PCH. Elle est soutenue par plusieurs budgets fédéraux¹⁷ ainsi que par divers rapports et plans pour voir à ce que les Canadiens aient accès à du contenu fiable et diversifié. Par exemple, le rapport du Comité permanent

¹⁵ [Budget de 2022 : Un plan pour faire croître notre économie et rendre la vie plus abordable \(canada.ca\)](#)

¹⁶ La *Loi sur les nouvelles en ligne* est entrée en vigueur le 22 juin 2023.

¹⁷ The program received additional funding through Budgets 2021 and 2022 to address ongoing vulnerabilities in coverage that were exacerbated by, and continue following, the COVID-19 pandemic.

du patrimoine canadien, *Bouleversements dans le paysage médiatique canadien : un monde en transformation*¹⁸, a reconnu l'importance des médias en tant que reflet de la diversité canadienne et pilier de notre démocratie. Il a appelé le gouvernement à mettre en œuvre des mesures visant à garantir la liberté et l'indépendance des médias, y compris la diffusion de l'information locale au Canada.

Le plan ministériel 2022-2023 décrit l'harmonisation de l'Initiative de journalisme local avec les objectifs de PCH, notamment que « Les Canadiens peuvent consommer du contenu canadien sur de multiples plateformes ».

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) ont souligné que le public devait avoir accès à l'information et à la protection des libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux (ODD 16).

L'IJL soutient les groupes sous-représentés dans les communautés mal desservies au Canada

De plusieurs façons, l'Initiative est axée sur les groupes sous-représentés dans les zones de pauvreté et de désert de l'information au Canada. Elle permet aux organisations médiatiques d'embaucher des journalistes pour soutenir les informations locales et le journalisme civique dans les collectivités rurales et éloignées, autochtones, ethnoculturelles et 2ELGBTQI+ ainsi que dans les CLOSM. Ce soutien permet à ces communautés de continuer à avoir accès à des informations fiables, peu importe les pressions du marché ou les fluctuations économiques.

L'IJL promeut la diversité dans l'écosystème de l'information en exigeant que tous les OA aient mis en place des plans pour promouvoir le recrutement et la couverture d'une manière qui reflète la diversité canadienne. En 2021-2022, l'IJL a réservé 3,1 millions de dollars expressément pour trois organisations mandatées pour servir les diverses communautés : le National Ethnic Press and Media Council, Réseau.Presse et la Quebec Community Newspapers Association¹⁹. En outre, un montant supplémentaire de 1,6 million de dollars a été réservé par d'autres OA pour servir des groupes sous-représentés. Au total, au moins 4,7 millions de dollars ont été réservés aux groupes sous-représentés. Ce financement a soutenu les journalistes de groupes canadiens souvent sous-représentés dans les médias d'information, par exemple les communautés autochtones, ethnoculturelles et de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Cette évaluation souligne également qu'il était exigé qu'au moins 50 % des nouveaux financements liés à la pandémie de COVID-19 soutiennent les groupes sous-représentés.

La plupart des personnes interrogées ont reconnu que les groupes ethnoculturels, de CLOSM et 2ELGBTQI+ sont bien représentés dans l'IJL. En particulier, l'IJL a permis aux organisations médiatiques

¹⁸ <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/42-1/CHPC/rapport-6/page-39>

¹⁹ <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/plans-rapports/plan-ministeriel-2022-2023.html>

de créer du contenu axé sur les communautés autochtones, notamment dans les plus petites régions du Nord. L'embauche de journalistes autochtones et la couverture des enjeux autochtones s'inscrivent dans l'objectif de réconciliation et de soutien aux médias autochtones. Le financement a par exemple permis de couvrir la crise du logement dans les 33 collectivités des Territoires du Nord-Ouest, y compris dans sept collectivités où il n'existe aucune couverture auparavant.

Les journalistes des groupes sous-représentés ont encore des défis à relever

Attirer et soutenir des journalistes issus de communautés diverses est un défi et nécessite souvent des ressources supplémentaires. En outre, certaines personnes qui ont été interrogées ou qui ont répondu à l'évaluation ont souligné que les journalistes canadiens d'origine étrangère peuvent trouver qu'il est difficile de comprendre le modèle canadien de journalisme et de s'y adapter. Ces gens ont avancé que des programmes de formation étaient essentiels pour combler ce fossé et soutenir les journalistes en général, et ceux des groupes sous-représentés. Il est nécessaire d'améliorer la communication et de mieux faire connaître les programmes et initiatives de journalisme offerts, en particulier au sein des communautés marginalisées.

La langue constitue un défi connexe pour le secteur du journalisme en général et pour l'accès à l'IJL. Le financement des services de traduction est insuffisant; ce qui crée des barrières linguistiques pour les personnes qui ne parlent ni le français ni l'anglais, y compris des membres de communautés autochtones.

Certains membres de communautés autochtones n'ont toujours pas accès au journalisme local. Il est nécessaire d'accroître le soutien aux organisations médiatiques autochtones, car ces communautés ne disposent pas de médias particuliers répondant à leurs besoins, ce qui limite la couverture et la représentation. En outre, pour les organisations médiatiques déjà présentes dans les communautés autochtones, il est essentiel de surmonter des difficultés telles que l'établissement de relations, les problèmes de recrutement, les préjugés existants et les contraintes financières. Certaines personnes interrogées ont appelé à un soutien accru des organisations médiatiques autochtones et ont fait état de difficultés à recruter des journalistes autochtones. En outre, selon les personnes interrogées, la définition du journalisme civique peut ne pas avoir la même signification pour les communautés autochtones.

4.2. Efficacité

La présente section décrit la mesure dans laquelle l'IJL a atteint les différents résultats escomptés, relève les facteurs qui ont facilité ou entravé leur réalisation et évalue la mesure dans laquelle elle dispose de renseignements sur le rendement et les utilise.

4.2.1. Atteinte des résultats escomptés

Question d'évaluation : Dans quelle mesure l'Initiative de journalisme local a-t-elle atteint ses résultats escomptés?

Principales constatations :

- Les premiers résultats démontrent que l'IJL s'est avérée efficace pour :
 - créer des capacités journalistiques locales et civiques dans les organisations médiatiques établies;
 - rendre l'information disponible et améliorer l'accès aux actualités locales dans certaines communautés mal desservies, principalement dans les zones de pauvreté en matière d'information; et
 - améliorer la couverture des groupes sous-représentés et l'embauche de journalistes issus de milieux culturels divers.
- Des preuves indiquent que l'IJL contribue à l'atteinte des résultats escomptés à plus long terme, notamment une augmentation de la consommation de l'information. De plus, il y a des exemples d'activités financées menant à une sensibilisation accrue du public et à une mobilisation communautaire pour les questions locales.
- Les principaux obstacles à l'obtention de résultats sont le lancement relativement récent de l'IJL, ainsi que le manque de renforcement des capacités journalistiques et de création d'un journalisme d'information local et civique, en particulier dans les déserts d'information.
- Il reste des défis à relever en matière de mesure du rendement :
 - lacunes dans les données et la capacité à démontrer que l'augmentation de la production de contenu a entraîné une augmentation de la consommation d'informations;
 - questions relatives à la théorie du changement dans le modèle logique; et
 - incohérences dans la mesure du rendement des OA.

L'IJL a atteint les résultats immédiats et intermédiaires escomptés

L'IJL a atteint ses objectifs immédiats, à savoir le renforcement des capacités journalistiques et la mise à disposition d'informations dans les collectivités du Canada mal desservies. Entre 2019-2020 et 2021-2022, 408 journalistes²⁰ ont été embauchés en moyenne chaque année à travers l'IJL. Ils ont été engagés dans près de 2000 communautés mal desservies, générant environ 75 000 articles depuis le début de l'Initiative pour les collectivités de l'ensemble des provinces et territoires, sans compter le temps de production télévisuelle et radiophonique²¹.

²⁰ Certains journalistes ont pu conserver leur poste au fil des ans.

²¹ Le FCRC (Fonds canadien de la radio communautaire) n'a pas de données sur le temps de production et, selon CACTUS, il a diffusé un total de 744 heures de contenu entre 2019 et 2021.

En outre, l'IJL a atteint dans une certaine mesure ses résultats intermédiaires, à savoir l'amélioration de l'accès aux actualités locales et au journalisme civique dans les communautés mal desservies. Des enquêtes et des informateurs clés indiquent que ces augmentations n'auraient pas été possibles sans le financement de l'IJL. L'amélioration de l'accès a été plus importante dans les régions de pauvreté de l'information que dans les déserts d'information. Les organisations médiatiques interrogées reconnaissent que l'IJL a atteint ses objectifs immédiats dans les zones de pauvreté de l'information²² (77 %) ainsi que dans les déserts d'information²³ (69 %).

L'IJL a soutenu un journalisme local reflétant la diversité du Canada

L'IJL a encouragé la couverture de groupes sous-représentés. Les organisations médiatiques interrogées sont tout à fait d'accord pour dire que l'Initiative a favorisé la couverture de problèmes et de récits relatifs à des groupes sous-représentés.

Dans le cadre de l'IJL, les médias sont tenus d'adopter une politique de recrutement qui favorise la diversité et l'inclusion, une politique de ressources humaines qui garantit l'équité en matière d'emploi et un lieu de travail exempt de harcèlement, d'abus et de discrimination. Au total, 762 journalistes ont été engagés pour couvrir des questions liées aux groupes sous-représentés dans les médias; le nombre de ces journalistes a augmenté au cours de la période d'évaluation, sauf pour les communautés autochtones (tableau 8).

Tableau 8 : Nombre de journalistes couvrant divers groupes sous-représentés, de 2019-2020 à 2021-2022

Type de groupes sous-représentés	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Communautés autochtones	49	59	47
Communautés ethnoculturelles	59	69	66
CLOSM	82	122	206
Communautés 2ELGBTQI+	0	1	2

L'IJL a réussi à recruter des journalistes issus de groupes sous-représentés, en particulier des journalistes autochtones couvrant leurs propres communautés. Toutefois, le recrutement de journalistes issus de

²² Zones de « pauvreté en matière d'information » : collectivités au sein desquelles l'accès au contenu journalistique sur les questions et les institutions communautaires, par un quotidien existant ou un radiodiffuseur public ou privé, est limité.

²³ Déserts d'information : collectivités dont les citoyens n'ont pas accès à l'information journalistique sur des questions civiques et des institutions locales, parce qu'il n'existe pas de journaux quotidiens ou communautaires ni d'autres médias, tels qu'une radio ou télévision communautaire.

groupes sous-représentés s'est avéré plus difficile dans certaines zones rurales et éloignées, qui tendent à être moins diversifiées.

L'IJL a contribué à la réalisation de ses résultats finaux escomptés

Les résultats à plus long terme sont difficiles à saisir en raison de la relative nouveauté de l'IJL et de la nécessité de reconnaître la contribution d'autres programmes et politiques ainsi que les changements dans l'industrie et l'environnement de l'information. Cependant, il est raisonnable de conclure que l'IJL a soutenu une plus grande consommation d'informations selon les données relatives au nombre de journaux vendus, d'articles parus dans les médias sociaux, d'abonnés et d'auditeurs ainsi que de consultations de portails et de téléchargements. Selon les organisations médiatiques et les personnes interrogées, la consommation d'informations a augmenté dans les communautés mal desservies.

En plus des résultats à long terme escomptés pour le programme, il y a quelques preuves que les travaux soutenus par l'IJL ont permis de mieux sensibiliser et mobiliser la collectivité par rapport aux questions locales. Par exemple, *The Narwhal*, un journal communautaire du Yukon, a publié un reportage sur des eaux usées contaminées par de l'arsenic. Cet article a attiré une attention considérable et mené à une sensibilisation du public aux questions environnementales dans l'industrie minière et à la prise de mesures connexes. Dans un autre cas, un journaliste de l'IJL à CHICO-TV a fait un reportage sur le manque d'accès aux services de transport pendant la pandémie. Cet article a mené à la modification des services de traversier reliant l'île de Campobello à la partie continentale du Nouveau-Brunswick.

Des lacunes existent dans le modèle logique et la mesure du rendement

Il est important pour tous les programmes de présenter clairement les résultats atteints. La théorie du changement et le modèle logique de l'IJL pourraient être améliorés par un meilleur ordonnancement des résultats, en évitant les répétitions dans les énoncés de résultats et en reflétant un changement dans le comportement ou le bien-être de la population canadienne dans le résultat à long terme.

Des incohérences existent dans les exigences de suivi et d'établissement de rapports entre les OA; chacun ayant son propre portail et ses propres mesures. Bien que la collecte de données sur le nombre d'articles publiés, de journalistes recrutés et de collectivités touchées aide à suivre les progrès, elle varie entre les OA et n'est pas normalisée. En outre, l'évaluation de l'impact de l'IJL repose sur des données quantitatives limitées concernant la consommation d'informations et sur des exemples anecdotiques d'articles ayant eu une incidence positive sur les collectivités. L'évaluation est également limitée aux trois premières années de l'Initiative couvertes par l'évaluation.

4.3. Efficiency

La présente section décrit la mesure dans laquelle l'IJL a été mise en œuvre de manière efficiente et évalue la mesure dans laquelle l'Initiative a mis en place des mécanismes et des pratiques exemplaires favorisant l'efficience de la mise en œuvre de programmes et de l'expérience des clients.

4.3.1. Livraison efficiente

Question d'évaluation : Dans quelle mesure l'IJL est-elle mise en œuvre de manière efficiente?

Principales constatations :

- Dans l'ensemble, et malgré la relative nouveauté de l'IJL, sa mise en œuvre semble efficiente, avec un modèle de redistribution des fonds par l'intermédiaire d'OA bien conçu pour préserver l'indépendance de la presse.
- Le coût de la mise en œuvre de l'IJL a été relativement faible et stable.
- L'IJL étant axée sur la demande, l'attribution des fonds dans l'ensemble du pays varie et des lacunes demeurent à certains endroits, tels que les déserts d'information.
- Les organismes administrateurs ont instauré des pratiques exemplaires, mais il existe des difficultés à les mettre en œuvre, notamment des incohérences dans certaines approches, capacités et productions de rapports, ainsi que des problèmes en matière de transparence dans les processus de demande et de sélection.
- Possibilités d'améliorer l'efficience de la mise en œuvre pour obtenir des résultats : examiner la composition des OA; améliorer la transparence dans certains processus des OA; introduire plus de flexibilité dans les dépenses admissibles, telles que la promotion du financement pluriannuel pour les journalistes et les nouvelles entreprises; veiller à ce que les financements approuvés soient rapidement reçus par les OA.

Le modèle de prestation de l'IJL semble approprié et des mécanismes sont en place pour soutenir une bonne administration

La gouvernance et la structure organisationnelle de l'IJL ont été conçues pour être indépendantes du gouvernement. Plus précisément, elle a été conçue comme un nouveau modèle de redistribution du financement dans le cadre duquel le financement est fourni à des OA au moyen d'accords de contribution pluriannuels.

L'IJL est efficace pour maintenir l'indépendance de la presse. Le modèle actuel de redistribution du financement , selon lequel les OA fournissent des fonds de l'IJL aux organisations médiatiques, maintient l'indépendance de l'Initiative par rapport au gouvernement. PCH met en place et distribue les fonds dans le cadre d'accords de contribution conclus avec les OA, qui financent les organisations médiatiques aux fins d'embauche de journalistes. PCH ne prend pas de décisions concernant le contenu de l'information produite ni sur la sélection des organisations médiatiques et des journalistes financés.

Outre des accords de contribution clairs, PCH assure un suivi au moyen de réunions régulières des OA, la détermination et le partage de pratiques exemplaires et des rapports intermédiaires et annuels des OA. Selon les répondants à l'enquête, PCH fournit généralement un soutien et une structure, offrant des outils et des conseils utiles aux OA. PCH a rationalisé les processus, garantissant la collecte de certains renseignements. Dans l'ensemble, les OA ont souligné les aspects positifs du modèle de prestation de

PCH, notamment la clarté des directives et des exigences en matière de rapports, l'utilité des orientations et la réactivité en cas de questions.

Les normes de service de PCH pour les OA (annexe B) ont toujours été respectées, sauf en ce qui concerne l'émission des paiements. En résumé, les normes de service et le taux de réalisation ont été les suivants :

- Accusé de réception dans un délai de 2 semaines : 100 %
- Décisions de financement dans un délai de 26 semaines : 100 %
- Délivrance du paiement dans un délai de 4 semaines : 67 % pour le premier cycle et 83 % pour le second

Les renseignements fournis par les informateurs clés et l'enquête auprès des organisations médiatiques font état d'un certain mécontentement quant au délai des processus de PCH, en particulier la période d'attente pour l'obtention d'un financement. La norme de service pour les décisions de financement est de 26 semaines et, même si elle a été respectée, ce délai désigné semble long. Ces retards dans les décisions de financement et dans l'émission des paiements ont entraîné des incertitudes et des difficultés de gestion pour les OA et les organisations médiatiques.

Outre les retards dans les décisions de financement et les paiements, les OA ont suggéré d'harmoniser les étapes de mise en œuvre du programme avec les calendriers des organisations médiatiques, afin de faciliter la planification des budgets. Les OA et les organisations médiatiques ont également souligné l'importance d'un financement plus régulier et prévisible, en encourageant notamment le financement pluriannuel des journalistes, afin de faciliter le renouvellement des contrats, la rétention et la réduction de la charge administrative.

D'importants enseignements ont été tirés de l'administration de l'IJL par PCH, en particulier au cours des premières étapes et pendant la pandémie de COVID-19, lorsque l'Initiative était gérée par des ressources existantes de PCH, à savoir le groupe des politiques du Fonds du Canada pour les périodiques (FCP). Malgré le choix de cette approche pour mettre en œuvre plus rapidement l'IJL, elle a augmenté la charge de travail de l'équipe des politiques et a nécessité des aptitudes et des compétences particulières liées à l'administration et à la supervision d'accords de contribution multiples dans le cadre d'un nouveau modèle de financement par redistribution d'une contribution.

Pour relever ce défi, certains travaux et tâches ont été transférés au groupe des opérations du FCP, qui disposait de plus de ressources et de capacités pour la mise en œuvre du programme. Cette transition a permis d'alléger la charge de travail et de clarifier les rôles et responsabilités internes des groupes des

politiques et des opérations. En outre, le budget 2022 a fourni des ressources humaines particulières à l'IJL²⁴ pour l'exercice le plus récent, 2023-2024.

Le coût de la mise en œuvre de l'IJL est raisonnable

Le coût de la mise en œuvre de l'IJL a été relativement faible et stable, le ratio administratif étant de 3,1 % en moyenne sur les trois années, comme le montre le tableau 9. Bien que l'IJL ait été initialement géré à l'aide des ressources existantes de deux employés affectés du FCP, il est devenu nécessaire d'augmenter les ressources pour respecter la capacité et la charge de travail du personnel. Le budget 2022 a annoncé le financement de ressources humaines supplémentaires pour soutenir les fonctions de programme et de politique. Même si cela n'entre pas dans le cadre de la présente évaluation, le financement supplémentaire a été disponible en 2023-2024.

Tableau 9 : Ratio des coûts administratifs, de 2019-2020 à 2021-2022

Ressources	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Salaires, PASE et F et E de PCH (A) (en \$)	104 442	487 532	514 474	1 106 448
Dépenses de l'IJL en S et C (B) (en \$)	10 000 000	10 000 000	15 000 000	35 000 000
Dépenses totales de l'IJL (C = A+B) (en \$)	10 104 442	10 487 532	15 514 474	36 106 448
Ratio administratif de l'IJL (A/C) (en %)	1,0	4,6	3,3	3,0

Source : Planification financière et gestion des ressources, Direction générale du Dirigeant principal des finances, PCH

En fait, le ratio administratif reste raisonnablement bas même en incluant les dépenses administratives des organismes administrateurs, la moyenne étant de 9,2 %, comme le montre le tableau B-4 de l'annexe B. Les dépenses administratives de chaque organisation bénéficiaire sont plafonnées à 10 % du financement total des subventions et contributions; c'est-à-dire 1 000 000 \$ pour 2020-2021 et 1 500 000 \$ pour 2021-2022²⁵.

L'IJL étant axée sur la demande, l'attribution des fonds varie dans l'ensemble du pays

Une attribution équitable ne signifie pas que le financement de l'IJL est distribué de la même façon dans les communautés mal desservies de toutes les régions du pays. Il existe en effet des différences à la fois en matière de capacités et de besoins. Les informateurs clés de PCH et la documentation du programme

²⁴ Le budget 2022 prévoyait 0,67 AS-02, un PM-04 et un PM-05 en 2023-2024

²⁵ Les dépenses administratives réelles ont été obtenues à partir des états financiers annuels vérifiés de chaque organisme administrateur. D'autres dépenses admissibles, telles que 15 % pour la diffusion de contenu et 5 % pour l'équipement, ne sont pas incluses dans ce tableau.

soulignent que l'intention de l'IJL est de fournir aux communautés mal desservies un accès à l'information. L'IJL étant axée sur la demande, le financement dans certaines régions peut être supérieur ou inférieur selon les priorités définies par les OA et la qualité des demandes. Par exemple, l'Ontario compte plus d'organisations médiatiques que les autres provinces et a reçu une plus grande part des subventions accordées.

Les OA ont indiqué que la sensibilisation des organisations médiatiques existantes est menée dans toutes les régions. Nombre d'entre eux ont reconnu que les stratégies de sensibilisation, les processus d'attribution et les efforts visant à éliminer les obstacles pouvaient être améliorés. En outre, malgré des efforts en vue d'une représentation dans toutes les provinces, des régions, comme les déserts d'information, manquent simplement d'organes d'information communautaire. Les personnes interrogées ont fait part de leurs difficultés à embaucher des journalistes dans certains déserts d'information, étant donné que les fonds fournis par l'IJL couvrent les salaires de journalistes et certains équipements, mais que les dépenses supplémentaires, telles que la supervision, les déplacements et la distribution du contenu, doivent être financées séparément.

Des questions se posent quant à la composition des organismes administrateurs et aux différences de capacité et d'approche

Il n'existe pas d'éléments clairs permettant de tirer des conclusions sur le nombre ou la représentation optimale des OA pour la mise en œuvre de l'IJL. Les avis divergent sur le nombre optimal, tant de la part d'informateurs clés internes qu'externes, y compris les OA eux-mêmes. Certains ont suggéré de réduire le nombre d'OA pour plus d'efficacité, tandis que d'autres apprécient le modèle en place avec sept OA. Pour ce qui est de la représentation, l'idée d'ajouter un OA autochtone a été suggérée par plusieurs informateurs clés; le programme envisageait ce changement pour favoriser la réconciliation. En outre, certains répondants ont indiqué qu'il pourrait être utile de disposer d'un seul OA pour les médias numériques.

Il existe manifestement des différences dans les capacités des OA qui ont une incidence sur l'efficacité des résultats, dans une certaine mesure. Si la plupart des OA ont déclaré disposer de capacités suffisantes, notamment en matière de processus et de personnel qualifié, d'autres se sont inquiétés de la rotation du personnel, de la limitation des ressources et des difficultés à satisfaire aux exigences en matière d'établissement de rapports et à gérer leur propre portail. Les plus petits OA doivent produire les mêmes rapports et gérer leur propre portail avec moins de ressources, car les dépenses administratives sont plafonnées à 10 %²⁶ de leur financement total et la diffusion du contenu est

²⁶ Les OA peuvent attribuer 10 % des contributions de l'IJL aux dépenses administratives, qui comprennent les coûts liés aux frais généraux, à l'établissement de rapports, à la vérification, au conseil, aux déplacements, etc.

plafonnée à 15 %²⁷. Plusieurs informateurs clés ont souligné en particulier des difficultés pour les OA concernant leur capacité à recueillir et à communiquer des données.

Outre les accords de contribution, PCH a également élaboré des pratiques exemplaires pour les OA, afin d'assurer l'administration de l'IJL avec un minimum de points communs. Les OA ont été fortement encouragés à adopter et à améliorer ces pratiques pendant toute la durée de l'Initiative. Toutefois, il existe certaines incohérences dans la manière dont les OA gèrent et mettent en œuvre l'IJL, en particulier en ce qui concerne les portails, les processus de candidature et les rapports; notamment :

- **Portails** : chaque OA dispose de son propre portail, accessible à partir de son site Web. Les ressources affectées à la gestion des portails et à leur conception diffèrent d'un OA à l'autre. Si certains portails sont accessibles au public, d'autres sont réservés aux membres; ce qui peut limiter le partage de contenu. Les organisations médiatiques ont des avis différents sur cette pratique, mais certains préféreraient un portail centralisé pour l'IJL.
- **Processus de sélection**: Les processus de sélection des AO manquent de transparence, dans la mesure où les critères de sélection des membres des organes décisionnels et des bénéficiaires finaux ne sont pas toujours rendus publics. Ce manque de transparence pourrait créer une perception de favoritisme dans l'attribution des financements des OAs.
- **Exigences de production de rapports** : les exigences en matière de rapports sont communiquées au moyen d'accords de contribution entre PCH et les OA et d'accords contractuels entre les OA et les organisations médiatiques. Les rapports finaux des OA indiquent le nombre et l'emplacement des journalistes engagés, ainsi que le nombre d'articles, de vidéos et d'histoires produits. Selon les obligations contractuelles, les organisations médiatiques doivent aussi télécharger tous les contenus sur des portails pour permettre aux OA de faire un suivi des résultats et des activités. Toutefois, les OA n'ont pas tous la même capacité à respecter les exigences en matière de rapports.
- **Services à la clientèle** : les OA fournissent, à des degrés divers, des services bilingues, une rétroaction aux candidats, des procédures d'appel, une médiation des plaintes, des réunions avec les candidats rejetés, des formations et des programmes de mentorat.
- **Communication sur l'IJL** : les OA sont tenus de communiquer clairement le calendrier de mise en œuvre du programme et les principales étapes, afin de permettre aux candidats potentiels de planifier en conséquence et de comprendre les périodes de traitement. Tous les OA promeuvent l'IJL, mais à des degrés divers. L'enquête menée auprès des organisations médiatiques non financées a révélé qu'une grande majorité des clients potentiels connaissaient l'intention de financement, les critères d'admissibilité et les objectifs de l'IJL. Certains ont appris l'existence de l'Initiative principalement par l'intermédiaire des OA et de diverses associations, tandis que

²⁷ Les OA et le bénéficiaire final peuvent engager des dépenses, qui ne doivent pas dépasser 15 % des contributions annuelles de l'IJL, liées au stockage et à la diffusion du contenu, y compris le développement et la maintenance de systèmes ou plateformes informatiques et de licences de droits d'auteur.

d'autres en ont entendu parler par hasard et ignoraient souvent qu'il existait plus d'un OA.

La prestation de services par les OA aux organisations médiatiques est généralement positive, malgré quelques défis à relever

Les résultats de l'enquête indiquent que la plupart des organisations médiatiques sont satisfaites de la procédure de candidature mise en place par les OA dans le cadre de l'IJL. Plus précisément, la plupart des organisations médiatiques étaient satisfaites du suivi et des rapports (85 %), de la procédure de candidature (82 %) et du paiement (80 %).

Cela étant dit, de nombreuses organisations médiatiques ont souligné certains défis, notamment ceux indiqués ci-dessous.

- Le manque de rapidité du processus de candidature et les retards dans les décisions de financement. Les organisations médiatiques ont noté que les décisions de financement étaient souvent communiquées après le début de l'exercice financier.
- Les problèmes liés au manque de transparence dans les processus décisionnels des OA. Par exemple, un seul OA a fait connaître son jury de sélection sur son site Web, et les commentaires offerts aux candidats n'étaient pas cohérents.
- Les exigences en matière de rapports étaient plutôt lourdes, surtout pour les petites organisations médiatiques.
- Le financement des jeunes entreprises n'est pas clairement défini. L'IJL est axée sur la demande et mise sur les organisations médiatiques établies et les infrastructures existantes, ce qui impose un obstacle aux jeunes entreprises essayant d'avoir accès à du financement. Même si, selon les accords de contribution, les OA peuvent accorder des fonds aux organisations médiatiques canadiennes admissibles, ils ne sont pas sûrs que les entreprises en démarrage soient admissibles. Ce doute peut nuire à l'objectif de soutenir un contenu journalistique civique original dans les collectivités où il y a peu de services, et surtout dans les déserts d'information.
- Plusieurs OA imposent des quotas de contenu, ce qui pourrait inciter à la surproduction de contenu de moindre qualité pour atteindre le quota. Par exemple, on a noté que certains journalistes ne font que reprendre le contenu de communiqués de presse. Des personnes ont aussi dit que les quotas représentent des obstacles au journalisme de terrain de plus longue haleine.
- Les coûts ont augmenté en ce qui a trait aux infrastructures, à l'équipement et au montage sonore et vidéo pour radiodiffusion.

Certains des critères de financement de l'IJL ont rendu difficiles le recrutement et le maintien en poste de la main-d'œuvre. Voici des exemples.

- L'IJL n'impose pas de restriction sur l'octroi d'un financement pluriannuel pour les journalistes,

mais les OA ont tendance à financer et soutenir les journalistes que pour une période n'excédant pas un an, ce qui crée un obstacle important au recrutement et à la rétention du personnel. Le manque de prévisibilité quant à la réception et au montant du financement reçu dans le cadre de l'IJL complique également l'effort de planification et le recrutement des journalistes.

- Les personnes interrogées ont mentionné qu'il était parfois difficile de trouver des candidats journalistes professionnels capables de remplir toutes les conditions requises par l'IJL dans les communautés mal desservies.
- Beaucoup d'organisations médiatiques ont soulevé des inquiétudes par rapport aux nombreux coûts qui posent des problèmes pour l'embauche de journalistes dans les déserts d'information et les zones de pauvreté de l'information. Ces coûts comprennent les frais de déménagement et d'hébergement, de transport, de supervision éditoriale, d'impression, de traduction, d'infrastructure et de formation.
- Le plafond salarial de l'IJL concernant la rémunération des journalistes est aussi considéré comme un obstacle par les OA. Le financement ne peut dépasser une moyenne annuelle de 60 000 \$ par journaliste, et jusqu'à 5 % de ces fonds sont permis pour l'achat ou la location de l'équipement dont pourrait avoir besoin le journaliste.

Ces difficultés de recrutement et de rétention sont encore plus importantes dans les collectivités éloignées. Pour remédier à cette situation, les organisations médiatiques ont tenté de former des citoyens locaux au journalisme, afin de renforcer les capacités journalistiques dans ces régions éloignées. Il est trop tôt pour évaluer le résultat de ces efforts.

Les suggestions d'amélioration formulées par les organisations médiatiques sont les suivantes :

- mettre en place un financement pluriannuel pour les journalistes;
- améliorer la cohérence entre les OA en fixant des dates communes pour la soumission des candidatures et en normalisant les processus;
- mettre l'accent sur la qualité plutôt que sur le nombre d'articles publiés;
- annoncer les jurys de sélection et les organisations médiatiques sélectionnées;
- fournir une rétroaction aux organisations médiatiques ne recevant pas de financement, afin d'éviter la perception de conflits d'intérêts; et
- promouvoir les portails des OA, afin d'accroître la visibilité et la collaboration.

D'autres modèles de mise en œuvre des programmes existent

Même si l'analyse de toutes les sources de données a démontré une conception généralement efficace, l'IJL demeure un nouveau modèle qui peut être amélioré au fil du temps pour s'adapter à l'évolution des besoins. En outre, les données disponibles mettent en évidence certaines critiques concernant le modèle de mise en œuvre de l'IJL, en particulier en ce qui concerne la transparence, la flexibilité du financement, y compris pour mieux intervenir face aux déserts d'information.

Compte tenu des changements et des pressions qui s'exercent sur le journalisme à l'échelle mondiale, les réponses à la crise du journalisme local diffèrent d'un pays à l'autre. L'évaluation ne peut déterminer quel est le meilleur modèle, toutefois d'autres options de conception existent et offrent des éléments que le programme devrait prendre en considération. Voici quelques exemples de la manière dont certaines administrations et organisations agissent différemment du gouvernement fédéral canadien.

- Royaume-Uni : son initiative, appelée Local News Partnership (LNP), est administrée par son radiodiffuseur public national, la BBC.
- Nouvelle-Zélande : similaire au modèle britannique, mais à plus petite échelle. Il vise à fournir des ressources pour les nominations journalistiques pour la couverture des enjeux du gouvernement local; le contenu des nouvelles étant partagé avec RNZ et les médias d'information partenaires.
- États-Unis : l'initiative Report for America a souligné le rôle important que la philanthropie peut jouer dans le sauvetage du journalisme local.
- Australie : les Australiens ont imaginé un cadre législatif obligeant le duopole Google et Meta à partager l'espace publicitaire numérique. C'est ce modèle similaire que le gouvernement canadien a adopté avec la *Loi sur les nouvelles en ligne* et, comme le modèle des États-Unis, avec un projet de loi sur la concurrence et la préservation du journalisme présenté au Congrès en 2021.

L'avantage du modèle canadien, comparativement aux autres modèles, pourrait être lié au fait que l'IJL finance des journalistes et non des organisations médiatiques, ce qui permet de produire un maximum de contenu et de protéger l'indépendance de la presse.

Le financement relatif à la COVID-19 par l'intermédiaire de l'IJL a été utile, mais a créé des pressions
Les fonds supplémentaires attribués dans le cadre du Fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport ont eu une incidence généralement positive sur les OA et les bénéficiaires finaux. Ces fonds ont permis d'aider les organisations médiatiques à modifier leurs processus, à passer de l'édition papier à l'édition en ligne et à créer du contenu à l'aide de nouveaux outils tels que Zoom ou MS Teams pour les réunions et les collaborations en ligne.

Cependant, les fonds relatifs à la COVID-19 ont dû être distribués rapidement; ce qui a entraîné une charge de travail supplémentaire importante pour les responsables de programme de PCH ainsi que pour les OA. Les OA ont dû fournir des plans d'activité à PCH pour justifier les modifications apportées aux accords de contribution dans des délais très courts. Des retards dans la réception des fonds supplémentaires ont obligé les OA à élaborer de nouveaux plans très rapidement. Les OA disposant d'un financement administratif moindre ont rencontré davantage de difficultés.

5. Conclusions

Dans l'ensemble, les résultats de la présente évaluation démontrent la pertinence et la bonne performance de l'IJL au cours de ses trois premières années pour soutenir l'écosystème du journalisme local canadien.

L'IJL a su répondre aux besoins actuels et changeants du journalisme local au Canada, qui joue un rôle important dans la diffusion d'informations crédibles et dans la lutte contre la désinformation. Cela aide le secteur à s'adapter au déclin des entreprises de presse locales et à la transition numérique qui continue de modifier les habitudes de consommation de la population canadienne et les préférences des annonceurs. L'IJL a pu répondre aux besoins particuliers du secteur journalistique local durant la pandémie en fournissant un financement supplémentaire.

Toutefois, il reste des défis que l'IJL n'a pas été en mesure de relever dans une large mesure, compte tenu des priorités et des contraintes en matière de ressources, comme le recrutement et la rétention de journalistes qualifiés et la garantie d'une meilleure couverture dans les déserts d'information, où la présence journalistique fait défaut. L'IJL peut envisager une certaine souplesse de financement qui pourrait mieux répondre aux besoins de stabilité salariale des journalistes, de soutien à la formation et de financement de nouvelles entreprises. En outre, le programme ne se concentre pas actuellement sur l'adaptation à la numérisation et une attention accrue sur ce type de soutien est justifiée.

L'IJL devrait continuer à jouer un rôle important dans le soutien au journalisme local, compte tenu des nouvelles avancées de la numérisation, y compris l'intelligence artificielle, et des changements dans l'environnement des médias et le cadre législatif.

L'IJL semble complémentaire à d'autres mesures et programmes fédéraux en mettant l'accent sur la couverture de presse locale. En outre, l'Initiative s'inscrit parfaitement dans le cadre de la priorité donnée par le gouvernement à l'accès de la population canadienne à un contenu canadien diversifié et fiable au sein de l'écosystème des médias d'information locaux. Elle soutient également les priorités liées aux communautés autochtones, ethnoculturelles et de langue officielle en situation minoritaire. Compte tenu de l'importance de la réconciliation et du nombre de déserts d'information dans les communautés autochtones, il est possible d'étendre ces efforts à l'avenir.

Les premiers résultats montrent que l'IJL atteint les résultats escomptés et contribue à ses résultats escomptés à plus long terme, soit d'augmenter la consommation d'informations. Il est raisonnable de conclure que l'IJL contribue à une meilleure sensibilisation du public aux enjeux communautaires et à des changements positifs dans les collectivités locales. Au-delà de la courte durée de l'IJL pour l'instant, les principaux obstacles à l'atteinte de résultats comprennent des incohérences entre les OA, des lacunes dans les capacités journalistiques et des défis liés à la création de contenu dans les déserts d'information. L'IJL étant axée sur la demande, l'attribution des fonds dans l'ensemble du pays varie et présente des écarts à certains endroits, tels que les déserts d'information. Comme des lacunes de

mesure du rendement empêchent la pleine évaluation des résultats, il sera important de veiller à la disponibilité de données solides pour soutenir la prise de décision et l'établissement de rapports sur les résultats à l'avenir.

Du point de vue de l'efficacité du programme, la structure de gouvernance et d'organisation de l'IJL est bien conçue pour être indépendante du gouvernement, en s'appuyant sur un modèle de redistribution du financement dans le cadre duquel PCH finance sept OA de l'industrie, qui à leur tour fournissent un soutien aux organisations médiatiques. Toutefois, le modèle soulève des questions, notamment en ce qui concerne le nombre optimal d'OA et la question de savoir si leur composition répond à tous les grands défis et aux besoins de toutes les communautés sous-représentées.

La cohérence de la capacité des OA à mettre en œuvre l'IJL présente également des défis. Plus précisément, l'évaluation met en évidence certaines préoccupations liées à la transparence des processus de sélection des OA et des décisions de financement, à l'utilisation de plusieurs portails pour diffuser le contenu, à la reconnaissance de différents besoins dans les différents segments du secteur et au respect des exigences de PCH en matière d'établissement de rapports.

Il est aussi important de reconnaître les points forts et les limites du modèle de financement par redistribution de contribution de l'IJL. Des activités de surveillance suffisantes permettent de faire face aux risques associés au modèle. Tout en respectant le principe d'indépendance, PCH a la possibilité de promouvoir une plus grande transparence dans le processus de sélection. Cela permet d'assurer un certain niveau de cohérence dans les pratiques et d'améliorer le service aux organisations médiatiques, ainsi que d'améliorer les rapports et la disponibilité de l'information pour la prise de décision.

6. Recommandations, réponse et plan d'action de la direction

En fonction des résultats et des conclusions de l'évaluation, trois recommandations sont proposées pour garantir le maintien et le renforcement de la pertinence et du rendement à l'avenir. Les recommandations portent sur l'amélioration du soutien aux communautés mal desservies, l'amélioration du modèle de prestation, l'amélioration du suivi de PCH relativement aux accords de contribution et au modèle de financement par redistribution de contribution.

Recommandation 1

Dans le cadre de la présente évaluation, il est recommandé que le sous-ministre adjoint principal du Secteur des affaires culturelles s'efforce de réduire les principaux obstacles à la portée de l'IJL, y compris la portée et l'incidence dans les déserts d'information et les communautés autochtones, et veille à :

- clarifier les conditions d'admissibilité du financement pour les nouvelles organisations médiatiques;
- renforcer la capacité de l'IJL à soutenir le recrutement et le maintien en poste des journalistes;
- accroître le soutien aux organisations médiatiques en ligne.

Réponse de la direction

Le Secteur des affaires culturelles accepte cette recommandation. Le secteur mettra en œuvre cette recommandation comme indiqué ci-dessous. La collaboration avec le Centre d'excellence du ministère, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et d'autres parties ministérielles et interministérielles, le cas échéant, orientera l'approche de la mise en œuvre.

L'IJL est conçue pour soutenir la production journalistique dans les déserts d'information et les zones de pauvreté de l'information; c'est-à-dire les régions et les collectivités ne disposant pas d'organisations médiatiques spécialisées ou dont l'accès à la couverture est entravé par le manque de capacité d'une organisation médiatique existante. Bien que le programme ait réussi à étendre la couverture à des centaines de ces collectivités, les défis ne sont pas les mêmes. Cela est particulièrement vrai pour les déserts de l'information et les groupes sous-représentés, notamment les communautés autochtones, ethnoculturelles, de langue officielle en situation minoritaire et 2ELGBTQI+, qui sont tous confrontés à des obstacles qui leur sont propres en matière de production d'informations.

Le rapport d'évaluation fait état de trois catégories d'obstacles à la couverture dans les communautés mal desservies : 1) les coûts non salariaux, tels que la formation, la supervision éditoriale et le transport, qui peuvent être nécessaires pour soutenir la couverture dans certaines collectivités; 2) les types d'organisations médiatiques qui peuvent être bien placées pour développer une présence journalistique dans les déserts de l'information, tels que les nouvelles organisations

médiatiques; et 3) le niveau de soutien pour les organisations médiatiques numériques. Le secteur mobilisera les organismes administrateurs du programme et explorera les méthodes permettant d'atténuer ces obstacles. Il peut s'agir d'introduire ou d'étendre le financement de certains types d'organisations ou de dépenses sur la base d'une gestion des risques dans le cadre d'un projet pilote. Comme indiqué dans le rapport d'évaluation, une attention particulière sera accordée aux obstacles touchant les groupes sous-représentés.

Tableau 10 : Recommandation 1 – Plan d'action

Point du plan d'action	Livrable	Échéancier	Responsable
1.1. Mobiliser les organismes administrateurs pour mieux comprendre les obstacles posés par les paramètres limitant certaines dépenses, certains types d'organisations et la création de contenu numérique.	1.1.1. Résumé des résultats obtenus à la suite de la sollicitation des organismes administrateurs.	Juin 2024	Directeur, Politique et programmes de l'édition des périodiques
1.2. Proposer des paramètres selon lesquels certaines dépenses sont admissibles à une aide.	1.2.1. Paramètres approuvés par le directeur	Août 2024	Gestionnaire, Politique et programmes de l'édition des périodiques
1.3. Proposer des paramètres selon lesquels certains types d'organisations médiatiques (p. ex., organisations médiatiques plus récentes ou plus petites) peuvent bénéficier d'un soutien.	1.3.1. Paramètres approuvés par le directeur	Août 2024	Gestionnaire, Politique et programmes de l'édition des périodiques
1.4. Étudier les possibilités de mieux soutenir la création de contenu numérique en fonction des objectifs du programme.	1.4.1. Approche approuvée par le directeur pour soutenir la création de contenu numérique	Août 2024	Gestionnaire, Politique et programmes de l'édition des périodiques

Point du plan d'action	Livrable	Échéancier	Responsable
1.5. Au besoin, mettre à jour les modalités du programme et la documentation qui en découle.	1.5.1. Modalités du programme mises à jour approuvées par le directeur général ou la documentation du programme en découlant, le cas échéant	Novembre 2024	Directeur, Politique et programmes de l'édition des périodiques
Date de mise en œuvre complète : Novembre 2024			

Recommandation 2

Recommandation 2

Dans le cadre de la présente évaluation, il est recommandé que le sous-ministre adjoint principal du Secteur des affaires culturelles réduise les défis du modèle de prestation de l'IJL en :

- réalisant un examen plus approfondi de la composition des OA;
- procédant au renforcement des capacités et de la cohérence des OA, en particulier en ce qui concerne la transparence des décisions de financement et le contenu sur les portails.

Réponse de la direction

Le Secteur des affaires culturelles accepte cette recommandation. Le secteur mettra en œuvre cette recommandation comme indiqué ci-dessous. L'approche de la mise en œuvre tient compte de la faisabilité et des délais susceptibles d'être modifiés selon les conclusions de la collaboration avec le Centre d'excellence du ministère, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et d'autres parties ministérielles et interministérielles, le cas échéant.

L'Initiative de journalisme local a recours à un modèle de financement indépendant afin de préserver une distance claire entre le gouvernement et les décisions de financement concernant les organisations médiatiques et les journalistes. Les organismes administrateurs du programme ont été sélectionnés parce qu'ils ont une connaissance approfondie du secteur et qu'ils représentent la plupart des médias d'information au Canada dans divers segments, y compris le journalisme dans la presse écrite, la radio, la télévision communautaire, les médias de langue officielle en situation minoritaire et les médias ethniques.

Si cette approche a permis d'adapter le programme aux réalités distinctes des différents segments de l'industrie, le rapport d'évaluation souligne que le modèle de mise en œuvre pose des défis en

matière d'efficacité et de cohérence. La sélection et la composition des organismes administrateurs seront orientées par l'examen par Patrimoine canadien de programmes de redistribution de contributions. Cela comprendra des considérations relatives à l'évaluation par le ministère des connaissances, des compétences et de la capacité à mettre en œuvre le programme, le reflet des valeurs fondamentales du gouvernement du Canada, un processus d'intégration établi et la capacité à mettre en œuvre un cadre de responsabilité doté de processus de prise de décision transparents et d'attentes bien formulées à l'égard des bénéficiaires finaux. Indépendamment des changements potentiellement apportés au modèle d'administration, la préservation de la relation d'indépendance envers le gouvernement des organisations médiatiques demeurera une priorité.

En attendant, le secteur réexaminera le modèle et l'administration du programme, afin de veiller à ce que les organismes administrateurs disposent des ressources, des capacités et des processus nécessaires pour mettre en œuvre le programme de manière efficace et cohérente. Il peut s'agir, par exemple, de l'alignement des processus et des calendriers de dépôt des demandes, d'une approche simplifiée de la diffusion du contenu et d'une clarification des obligations en matière de rapports et de transparence prévues dans les accords conclus avec les organismes administrateurs.

Tableau 11 : Recommandation 2 – Plan d'action

Point du plan d'action	Livrable	Échéancier	Responsable
2.1. Examiner la structure et la mise en œuvre du programme, y compris la sélection et la composition des organismes administrateurs, afin de réduire les difficultés liées au modèle de mise en œuvre du programme.	2.1.1. Options de mise en œuvre approuvées par la DG	Novembre 2024	Directeur, Politique et programmes de l'édition des périodiques
2.2. Étudier les possibilités d'améliorer la transparence et la cohérence des opérations des organismes administrateurs.	2.2.1. Options de mise en œuvre approuvées par le directeur	Novembre 2024	Gestionnaire, Initiative de journalisme local
2.3. Au besoin, mettre à jour les modalités programme	2.3.1. Modalités du programme mises à jour et approuvées par la DG, le cas	Mars 2025	Directeur, Politique et programmes de l'édition

Point du plan d'action	Livrable	Échéancier	Responsable
	<p>échéant</p> <p>2.3.2. Documentation du programme résultant mise à jour et approuvée par le directeur, le cas échéant</p>		des périodiques
Date de mise en œuvre complète : Mars 2025			

Recommandation 3

Recommandation 3

Dans le cadre de la présente évaluation, il est recommandé que le sous-ministre adjoint principal du Secteur des affaires culturelles améliore la responsabilité de PCH en matière de suivi, de contrôle et de production de rapports de l'IJL, qui utilise un modèle de redistribution de contribution, en garantissant :

- une stratégie plus claire de mesure du rendement reflétant mieux la théorie du changement et de besoins d'information;
- une collecte de données et une production de rapports cohérentes pour tous les OA, afin de se conformer aux exigences de PCH en matière de rapports.

Réponse de la direction

Le Secteur des affaires culturelles accepte cette recommandation. Le secteur mettra en œuvre cette recommandation comme indiqué ci-dessous. L'approche de la mise en œuvre tient compte de la faisabilité et des délais susceptibles d'être modifiés selon les conclusions de la collaboration avec le Centre d'excellence du ministère, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et d'autres parties ministérielles et interministérielles, le cas échéant.

L'Initiative de journalisme local a été lancée en 2019 pour aider les résidents des communautés mal desservies à avoir accès à des actualités et à des informations provenant de sources diverses et dignes de confiance, indépendamment des grands défis influant sur l'offre de journalisme au Canada. L'accès à cette information aide à rendre les citoyens plus résistants à la désinformation et appuie aussi la responsabilisation institutionnelle de même que la participation démocratique dans les communautés mal desservies. Depuis 2019, le gouvernement a introduit un certain nombre de mesures pour soutenir le journalisme canadien, notamment le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre journalistique et la *Loi sur les nouvelles en ligne*. Dans ce contexte, le secteur élaborera une stratégie de mesure du rendement plus claire reflétant le rôle unique en son genre de l'IJL dans l'écosystème

de l'information. Dans le cadre de ce processus, le secteur travaillera avec les organismes administrateurs du programme afin de rationaliser la collecte et la communication des données, tout en garantissant l'accès à des données pertinentes pour la prise de décision. Pendant et après la période d'évaluation, le programme a élaboré des modèles de rapport pour normaliser la collecte des renseignements sur les résultats et a organisé des tables rondes régulières pour discuter des défis opérationnels et des paramètres du programme. Le secteur collaborera avec les organismes administrateurs pour tirer parti de ce processus, notamment en réexaminant le calendrier de collecte des données auprès des bénéficiaires finaux.

Tableau 12 : Recommandation 3 – Plan d'action

Point du plan d'action	Livrable	Échéancier	Responsable
3.1. Examen et mise à jour du modèle logique et de la stratégie de mesure du rendement	3.1.1. Mise à jour du modèle logique approuvée par la DG	Novembre 2024	Directeur, Politique et programmes de l'édition des périodiques
	3.1.2. Mise à jour du cadre de mesure du rendement approuvée par la DG		
3.2. Élaborer ou mettre à jour les outils actuels de mesure du rendement, afin de refléter le cadre de rendement le plus récent	3.2.1. Mise à jour des annexes de l'accord de contribution, afin d'y inclure des outils solides de mesure du rendement	Janvier 2025	Directeur, Politique et programmes de l'édition des périodiques
3.3. Au besoin, mettre à jour les modalités du programme ou la documentation du programme en découlant	3.3.1. Mise à jour des modalités du programme, le cas échéant	Novembre 2024	Directeur, Politique et programmes de l'édition des périodiques
	3.3.2. Mise à jour de la documentation du programme, le cas échéant	Mars 2025	
Date de mise en œuvre complète : Mars 2025			

Annexe A : Matrice d'évaluation

Pertinence – Question 1. : Dans quelle mesure l'Initiative de journalisme local répond-elle aux besoins actuels et émergents?

Indicateur	Entrevues	Examen des documents, données administratives et dossiers	Enquête	Études de cas	Examen de la documentation
1.1. Points de vue, tendances et enjeux auxquels sont confrontés les journalistes et les collectivités locales	X	X	X	X	X
1.2. Points de vue, tendances et enjeux auxquels sont confrontés les organismes administrateurs	X	X	X	X	X
1.3. Expériences des bénéficiaires et des candidats rejetés	X	—	X	—	—
1.4. Preuve que l'IJL répond aux besoins actuels et changeants (y compris, p. ex., la COVID-19)	X	X	—	—	X
1.5. Preuve de l'existence de programmes gouvernementaux comparables ou complémentaires, afin	—	X	—	X	X

Indicateur	Entrevues	Examen des documents, données administratives et dossiers	Enquête	Études de cas	Examen de la documentation
d'évaluer les éventuels chevauchements de financement					

Pertinence – Question 2 : Dans quelle mesure l’Initiative de journalisme local reflète-t-elle les priorités, rôles et responsabilités du gouvernement (y compris en matière d’IDEA et de réconciliation) et les fait-elle progresser?

Indicateur	Entrevues	Examen des documents, données administratives et dossiers	Enquête	Études de cas	Examen de la documentation
2.1. Données probantes attestant que les communautés autochtones, ethnoculturelles et CLOSM sont représentées	X	X	-	X	-
2.2. Données probantes attestant d’obstacles que pourraient rencontrer diverses collectivités pour accéder à l’IJL	X	-	X	X	-
2.3. Données probantes attestant que l’IJL reflète les rôles, priorités et responsabilités du gouvernement et de PCH	X	X	-	-	-

Efficacité – Question 3 : Dans quelle mesure l’Initiative de journalisme local a-t-elle atteint ses résultats escomptés?

Indicateur	Entrevues	Examen des documents, données administratives et dossiers	Enquête	Études de cas	Examen de la documentation
3.1. Données probantes attestant que l’IJL a atteint les résultats escomptés en matière de création d’un contenu journalistique local original pour les communautés mal desservies	X	X	X	X	X
3.2. Données probantes attestant que l’IJL favorise l’emploi et une couverture reflétant la diversité canadienne	X	X	X	X	X
3.3. Données probantes attestant que l’IJL apporte son soutien d’une manière qui préserve l’indépendance de la presse	X	X	X	X	X
3.4. Données probantes attestant de l’augmentation de la consommation de la couverture de l’actualité locale dans les communautés mal desservies (déserts d’information et zones	X	–	X	X	X

Indicateur	Entrevues	Examen des documents, données administratives et dossiers	Enquête	Études de cas	Examen de la documentation
de pauvreté en matière d'information)					
3.5. Données probantes attestant de l'utilité du modèle logique et de ses mesures de rendement pour l'établissement de rapports et la prise de décision	X	X	-	-	-
3.6. Données probantes attestant de l'incidence de l'IJL sur la population canadienne	X	-	X	X	X

Efficience – Question 4 : Dans quelle mesure l'IJL est-elle mise en œuvre de manière efficiente?

Indicateur	Entrevues	Examen des documents, données administratives et dossiers	Enquête	Études de cas	Examen de la documentation
Gouvernance et mise en œuvre					
4.1. Données probantes attestant que la gouvernance et la structure organisationnelle de l'IJL ont soutenu sa mise en œuvre	X	X	-	-	-

Indicateur	Entrevues	Examen des documents, données administratives et dossiers	Enquête	Études de cas	Examen de la documentation
4.2. Évaluation des structures de gouvernance et de responsabilité pour PCH	X	X	-	X	-
4.3. Données probantes attestant que les organismes administrateurs disposent de capacités suffisantes	X	-	X	X	-
4.4. Données probantes attestant d'une répartition équitable des fonds entre les régions du pays	X	X	-	X	-
4.5. Données probantes attestant des succès et des défis de l'Initiative de journalisme local	X	X	X	X	X
Mise en œuvre du programme et expérience des clients					
4.6. Données probantes et perceptions quant à l'efficacité de la prestation de l'IJL, y compris les fonds ponctuels fournis pendant la pandémie de COVID-19	X	X	-	X	-
4.7. Données probantes attestant que les bénéficiaires finaux	X	-	X	X	-

Indicateur	Entrevues	Examen des documents, données administratives et dossiers	Enquête	Études de cas	Examen de la documentation
(organisations médiatiques)/bénéficiaires finaux (journalistes) sont satisfaits du processus de candidature, du paiement et d'autres éléments de la mise en œuvre de l'IJL					
4.8. Évaluation des obstacles éventuels rencontrés par les organisations médiatiques et les journalistes	X	–	X	X	X
4.9. Données probantes attestant de pratiques exemplaires des OA et des leçons tirées	X	X	–	X	–
4.10. Données probantes attestant que les normes de service sont raisonnables et ont été respectées	–	X	–	–	–
Modèle de prestation					
4.11. Ratio des coûts administratifs	–	X	–	–	–

Indicateur	Entrevues	Examen des documents, données administratives et dossiers	Enquête	Études de cas	Examen de la documentation
4.12. Données probantes attestant de la capacité de l'Initiative à gérer l'IJL	X	X	-	-	-
4.13. Données probantes attestant que le modèle de prestation est efficace pour tous les segments de l'industrie de l'information	X	-	-	X	X
4.14. Évaluation d'autres modèles et éléments de conception	X	-	-	-	X
4.15. Données probantes attestant de l'efficacité de multiples portails de contenu	X	X	-	-	X
4.16. Démonstration que les OA ont mis en place des mécanismes de suivi comme indiqué dans les accords de contribution	X	X	-	-	-
4.17. Données probantes attestant de l'efficacité de la distribution des fonds aux OA	-	X	-	-	-
4.18. Données probantes attestant de l'efficacité et de la flexibilité des critères de financement	X	X	X	X	X

Indicateur	Entrevues	Examen des documents, données administratives et dossiers	Enquête	Études de cas	Examen de la documentation
(p. ex., coûts administratifs des OA)					
4.19. Évaluation de l'efficacité des exigences en matière de rapports	X	X	-	X	-

Annexe B : Tableaux supplémentaires

Tableau B-1 Normes de service : Accusé de réception de candidature, de 2019-2020 à 2021-2022

Année	Volume de demandes	Semaines / candidature	Satisfaction (%)
2019-2020	6	2	100
2020-2021 ²⁸	S.O.	S.O.	S.O.
2021-2022	6	2	100

Source : [2021-2022 : Résultats en matière de normes de service pour les programmes de financement de Patrimoine canadien – Canada.ca](#)

Tableau B-2 : Normes de service : Décision de financement, de 2019-2020 à 2021-2022

Année	Volume de demandes	Semaines / candidature	Satisfaction (%)
2019-2020	6	26	100
2020-2021	S.O.	S.O.	S.O.
2021-2022	6	26	100

Source : [2021-2022 : Résultats en matière de normes de service pour les programmes de financement de Patrimoine canadien – Canada.ca](#)

Tableau B-3 : Normes de service : Émission des paiements, de 2019-2020 à 2021-2022

Année	Volume de demandes	Semaines / candidature	Satisfaction (%)
2019-2020	6	4	67
2020-2021	S.O.	S.O.	S.O.
2021-2022	6	4	83

Source : [2021-2022 : Résultats en matière de normes de service pour les programmes de financement de Patrimoine canadien – Canada.ca](#)

²⁸ S.O. : Les données pour l'année 2020-2021 ne sont pas disponibles, car un accord pluriannuel a été signé avec les OA en 2019-2020.

Tableau B-4 : Ratio des coûts administratifs incluant les dépenses administratives des OA (en \$), de 2020-2021 à 2021-2022

Ressources	2020-2021	2021-2022	Total
Salaires, PASE et F et E de PCH (A)	487 532	514 474	1 002 006
Dépenses de l'IJL en S et C (B)	10 000 000	15 000 000	25 000 000
Dépenses totales de l'IJL (C = A+B)	10 487 532	15 514 474	26 002 006
Dépenses administratives des organisations bénéficiaires²⁹			
Réseau.Presse	30 000	50 385	80 385
CACTUS	60 000	118 571	178 571
FCRC	100 074	121 793	221 867
NEPMCC	60 000	105 000	165 000
NMCA	344 834	333 014	677 848
Quebec Community Newspapers Association (QCNA)³⁰	30 000	30 000	60 000
Dépenses administratives totales des organismes bénéficiaires (D)	624 908	758 763	1 383 671
Total des dépenses administratives de l'IJL (E=A+D)	1 112 440	1 273 237	2 385 677
Ratio administratif de l'IJL (E/C) (%)	10,6	8,2	9,2

Source : États financiers vérifiés des OA et résultats ministériels, Finances

²⁹ D'autres dépenses admissibles, telles que 15 % pour la diffusion de contenu et 5 % pour l'équipement, ne sont pas incluses dans ce tableau.

³⁰ Les états financiers vérifiés de la QCNA n'étant pas disponibles pour 2021-2022, les dépenses administratives prévues ont été utilisées (tirées de l'accord de contribution).

Tableau B-5 : Répartition des fonds entre les OA, 2019-2020 à 2021-2022

Organisme administrateur	% de financement du budget	% du nouveau financement (COVID-19)	% du budget total
Médias d'Info Canada	72	24	65
National Ethnic Press and Media Council of Canada	6	18	8
Réseau.Presse (Association de la presse francophone [APF])	3	10	4
Quebec Community Newspapers Association (Association des journaux communautaires du Québec)	3	10	4
Canadian Association of Community Television Users and Stations (Association Canadienne des usagers et stations de la télévision communautaire) CACTUS	6	18	8
Fonds canadien de la radio communautaire	10	20	11
Total	100	100	100

Source : Politique et programmes de l'édition des périodiques, Affaires culturelles, PCH

Annexe C : Bibliographie

Branch, L.S. (22 juin 2023). *Lois fédérales codifiées du Canada, Loi sur les nouvelles en ligne*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-9.3/>

Comment faire du journalisme local, et à quoi sert-il? (s.d.) *isfj*. Consulté le 15 novembre 2023, à l'adresse <https://www.isfj.fr/actualites/20052022-journalisme-local/>

Rapport du comité n° 6 – CHPC (42-1) – Chambre des communes du Canada. (s.d.) Consulté le 15 novembre 2023, à l'adresse <https://www.noscommunes.ca/documentviewer/fr/42-1/CHPC/rapport-6/page-39>

Earnscliffe Strategies—What Canadians think of the news media. (s.d.) Earnscliffe Strategies. Consulté le 15 novembre 2023, à l'adresse <https://earnscliffe.ca/insight/what-canadians-think-of-the-news-media/>

Gouvernement du Canada. (3 mars 2022). *Plan ministériel 2022-2023 – Patrimoine canadien*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/plans-rapports/plan-ministeriel-2022-2023.html>

Local news matters because it connects community members. (11 juillet 2017). *Local News Conference*. <https://localnews.journalism.torontomu.ca/local-news-matters-because-it-connects-community-members/>

Le miroir éclaté, cinq ans plus tard. (s.d.) *Forum des politiques publiques*. Consulté le 15 novembre 2023, à l'adresse <https://ppforum.ca/fr/publications/le-miroir-eclate-cinq-ans-plus-tard/>

Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 | Département des Affaires économiques et sociales. (s.d.) Consulté le 15 novembre 2023, à l'adresse <https://sdgs.un.org/fr/2030agenda>